

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 424

17 février 2015

### SOMMAIRE

1. Sicav .....	20352	Izurium Credit Holding S.à r.l. ....	20328
21st Century Soccer S.à r.l. ....	20309	Jin Ling S.à r.l. ....	20352
Access Media Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	20352	LBREP III Marina Towers S.à r.l. ....	20314
Aedifica Luxembourg III S.à r.l. ....	20310	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l. ....	20336
Agatha LuxCo 4 S.à r.l. ....	20318	Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l. ....	20312
Agence Immobilière SEIDEL .....	20310	Metalworks sàrl .....	20326
Alfi S.A. ....	20306	Nuevo Roble S.A. ....	20311
Anwolux s. à r.l. ....	20307	P2 German Logistics S.à r.l. ....	20311
Arkham International S.A. ....	20311	Pacific Global Management S.à r.l. ....	20320
Belilux Partners .....	20349	Quilvest Wealth Management S.A. ....	20311
Bellivo S.A. ....	20306	RN Opportunity Invest S.à r.l. ....	20330
Be Red S.à r.l. ....	20306	SCSI Luxembourg Sàrl .....	20309
BPY Lux Holdco S.à r.l. ....	20310	Scuri Group S.A. ....	20309
Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l. ....	20306	SERVAR S.A. - Société d'Exploitation pour Restaurant, Viothèque, Auberge à Rip- pig S.A. ....	20309
Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l. ....	20307	SH Group Global Licensing, S.à r.l. ....	20309
Campiello S.A. ....	20307	Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF .....	20351
Capital Italia .....	20312	Sky Luxco S.à r.l. ....	20333
Carré de Finance S.A. ....	20307	Telefield TrekStor S.à r.l. ....	20308
Cervin S.A. ....	20351	Terranum Lux Ventures I .....	20312
Cidron 1748 S.à r.l. ....	20306	Tyco Electronics Finance S.à r.l. ....	20308
Cienega S.à r.l. ....	20307	Valtum GP S.à r.l. ....	20337
EurEco S.à r.l. (Bureau de Conseil, de Pla- nification et de Recherche appliquée en matière d'Environnement) .....	20313	Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux .....	20308
GEG Holdings S.à r.l. ....	20312	Wood Licence S.à r.l. ....	20308
Hayfin Capital LuxCo 4 .....	20318		
Immo Avenir Passive .....	20308		
International Fund Services & Asset Mana- gement .....	20316		

**Be Red S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 71, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 177.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009535/10.

(150011694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Bellivo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009536/10.

(150010914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Cidron 1748 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.128.

Les statuts coordonnés au 12 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015009562/11.

(150011752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Alfi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.305.

Les comptes annuels du 01.01.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009474/11.

(150011315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 52, rue des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 108.039.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 16 janvier 2015.

CABINET FISCAL DOLCI S.A.R.L.

L-4423 SOLEUVRE

Référence de publication: 2015009575/12.

(150010652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Anwolux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.037.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009485/10.

(150011328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009563/10.

(150011691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Campiello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.915.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2015009578/11.

(150011472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Carré de Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015009582/11.

(150011274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 52, rue des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 108.039.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 16 janvier 2015.

CABINET FISCAL DOLCI S.A.R.L.

L-4423 SOLEUVRE

Référence de publication: 2015009576/12.

(150010653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Immo Avenir Passive, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 101, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015009839/10.

(150011659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.359.

Les comptes annuels au 26 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010254/10.

(150011512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Telefield TrekStor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015010238/11.

(150011538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Vivendis S.à r.l. Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 35.283.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015010288/11.

(150011395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Wood Licence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 11, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 116.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Gérant technique*

Référence de publication: 2015010312/12.

(150011361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Scuri Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 79.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010199/9.

(150010935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**SH Group Global Licensing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 131.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010207/10.

(150010924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**SCSI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 160.833.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010198/10.

(150011450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**SERVAR S.A. - Société d'Exploitation pour Restaurant, Vinothèque, Auberge à Rippig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6246 Rippig, 2, an der Gruecht.  
R.C.S. Luxembourg B 158.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010204/11.

(150011402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**21st Century Soccer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 187.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015010335/14.

(150011093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Agence Immobilière SEIDEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

C. WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015009416/14.

(150010772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**BPY Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.552.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 15 novembre 2014 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L140222079 en date du 12 décembre 2014.

Il convient de lire que la société BPY Lux Holdco S.à r.l. a son siège au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et non pas au 13-15 avenue de la Liberté, L-1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BPY Lux Holdco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015007725/16.

(150009235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Aedifica Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.704.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés la Société en date du 15 décembre 2014, de:

- transférer le siège social de la société du 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;

- rayer les gérants de la société suivants avec effet immédiat;

\* Mr Christian Eike SCHÜTZ;

\* Mr Wolfgang A. BAERTZ;

\* Mr Detlef NIEZGODKA;

\* Mr Bernd WIEBERNEIT

\* Mr Hilmar FRIEDRICH-RUST; e

\* Mr Rolf SUTTER.

- nommer Monsieur Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- d'accepter la démission de Deloitte SA, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008614/24.

(150010214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**P2 German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 173.726.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009227/9.

(150010169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Nuevo Roble S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 112.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009172/9.

(150010583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 161.224.

*Rectificatif du dépôt NO.L140062295 du 16 avril 2014*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/03/2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015009230/12.

(150009671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Arkham International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.024.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société ARKHAM INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 13 janvier 2015*

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Serge Tabery en sa qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

La ratification de la nomination de Madame Alexandra Corre en remplacement de Monsieur Serge Tabery sera soumise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas Hamel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Nicolas Hamel (Président du Conseil d'Administration) et Didier Schönberger et Madame Alexandra Corre.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015007671/24.

(150009238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 452.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.908.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Malcolm Wilson

*Mandataire*

Référence de publication: 2015010241/13.

(150011339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Capital Italia a nommé Banque Internationale à Luxembourg S.A., une société anonyme, incorporée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg au numéro B 6307, en tant que dépositaire de ses actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour Capital Italia*

Référence de publication: 2015025778/13.

(150029786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

---

**Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.217.

Suite à une faute de frappe, veuillez noter que:

Elliott Associates, L.P. détient 12.500 parts en nue-propriété et que

Elliott International, L.P. détient 12.500 parts en usufruit.

Luxembourg, le 14.1.2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015007303/14.

(150008349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**GEG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 192.145.

EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Paul Wasserman, gérant A de la Société, se situe désormais au: 600 Travis Street, Suite 7200, Houston, TX 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015007992/14.

(150008473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---



**EurEco S.à r.l. (Bureau de Conseil, de Planification et de Recherche appliquée en matière d'Environnement), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2651 Luxembourg, 13-15, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 28.435.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze.

Le sept janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

1) Madame Rita COMMARGO-DEGREVE, Eco-Consult, née à Aalst (Belgique) le 29 août 1944 (No. Matricule 1944082924731), demeurant à L-2445 Luxembourg, 14, rue des Roses;

2) Monsieur Julien RAUM, né à Luxembourg le 29 décembre 1980 (No. Matricule 1980122911858), demeurant à L-2680 Luxembourg, 50, rue de Vianden;

ici représenté par Madame Rita COMMARGO-DEGREVE;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 25 décembre 2014;

3) Monsieur Fabien RAUM, né à Munich le 22 février 1974 (No. Matricule 1974022221239), demeurant à L-2445 Luxembourg, 14, rue des Roses;

ici représenté par Madame Rita COMMARGO-DEGREVE;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 28 décembre 2014;

4) Monsieur Dominique RAUM, né à Munich le 21 février 1976 (No. Matricule 1976022105067), demeurant à L-5411 Canach, 72, rue d'Oetrange;

ici représenté par Madame Rita COMMARGO-DEGREVE;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 25 décembre 2014;

lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme prêtre a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Exposé préliminaire:*

Madame Rita COMMARGO-DEGREVE, prédite, détentrice de 99 parts sociales, ainsi que Monsieur Hans Rudolf RAUM, en son vivant médecin radiologue, né à Bad Kissingen (Allemagne), le 21 juillet 1944, époux de Madame Rita COMMARGO-DEGREVE, détenteur de 1 part sociale, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «EurECO (BUREAU DE CONSEIL, DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT) S.à.r.l.» (Matricule 19882404962), avec siège social à L-2651 Luxembourg, 13-15, Rue Saint Ulric.

Monsieur Hans Rudolf RAUM est décédé «testat» dans la Ville de Luxembourg le 19 novembre 2002.

Que suivant testament olographe du 17 avril 2000, déposé au rang des minutes de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte de dépôt du 07 février 2003, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2003, volume 928B, folio 10, case 7, le decujus a légué la quotité disponible la plus large de sa succession à son épouse survivante à savoir Madame Rita COMMARGO-DEGREVE, prédite, le restant échu par parts égales à ses trois enfants Fabien RAUM, Dominique RAUM et Julien RAUM.

Ainsi sa succession est échue comme suit:

1) pour un quart (1/4) en pleine propriété et pour trois quarts (3/4) en usufruit à son épouse survivant, Madame Rita COMMARGO-DEGREVE, prédite;

2) pour un quart (1/4) en nue-propriété à chacun de ses trois enfants, les prénommés Fabien RAUM, Dominique RAUM et Julien RAUM.

Suite au décès de Monsieur Hans Rudolf RAUM, toutes ses parts dans ladite société reviennent à parts égales à ses trois enfants Fabien, Dominique et Julien, prédits.

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «EurECO (BUREAU DE CONSEIL, DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT) S.à.r.l.» (Matricule 19882404962), avec siège social à L-2651 Luxembourg, 13-15, Rue Saint Ulric.

inscrite au registre de commerce sous le numéro B28.435;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 1988, publié au Mémorial C de 1988, numéro 256, page 12.244;

modifiée suivant une assemblée générale reçue par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C de 1991, numéro 240, page 11.506;

et modifiée suivant une assemblée générale sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, numéro 308, page 14.752;

b) Que les prédits associés de la société à responsabilité limitée «EurECO (BUREAU DE CONSEIL, DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT) S.à.r.l.» ont décidés la dissolution de ladite société rétroactif au 31 décembre 2014, et déclarent reprendre tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-2445 Luxembourg, 14, rue des Roses;

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Commargo-Degreve, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/670. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007136/73.

(150007716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

In the year two thousand and fourteen, on the first of December,  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of a SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959;

here represented by Ms Sara Lecomte, employee, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on 28 November 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "LBREP III Marina Towers S.à r.l.", having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 136.120, incorporated by a deed of the undersigned notary of 24 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 588 of 8 March 2008, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of 13 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 717 of 22 March 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten hundred (10,000) shares with a nominal value of one Euro twenty-five Eurocents (EUR 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Christophe Mathieu, Belgian Citizen, born on 18 January 1978 in Verviers (Belgium), having his professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu:**

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.959;

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2014. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Marina Towers S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.120, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 8 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 717 du 22 mars 2008.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Christophe Mathieu, de nationalité belge, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous

rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57094. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Signée par Maître Emile SCHLESSER, Notaire à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, Notaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2015007311/118.

(150007912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### **International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Capellen.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der International Fund Services & Asset Management S.A., Société anonyme, (Aktiengesellschaft) mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6 rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 79581 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 545 vom 18. Juli 2001, und deren Satzung zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Capellen, am 12. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 317 vom 4. Februar 2014, abgeändert wurde, (die „Hauptversammlung“) eingefunden.

I. Die Hauptversammlung wird um 16h30 Uhr eröffnet. Die Hauptversammlung bestellt Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-2763 Luxemburg, 31-33 rue Ste Zithe, zum Vorsitzenden der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär, Frau Manon Hoffmann, Privatangestellte, beruflich ansässig in Capellen.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmenzähler, Frau Véronique Gilson-Baraton, Privatangestellte, beruflich ansässig in Capellen.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, geht hervor, dass die 730 (siebenhundertdreißig) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 730.000,- (siebenhundertdreißigtausend Euro) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Aktionäre bestätigt haben, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen und des Weiteren erklärt haben insofern ausdrücklich und unwiderruflich auf jegliche Einreden oder Anfechtungen in Bezug auf jegliche Frist- und Einberufungsformalitäten dieser Hauptversammlung zu verzichten. Da sich 146 (hundertsechsvierzig) Aktien der Gesellschaft im Eigenbesitz befinden, werden diese somit nicht für die Berechnung der eventuellen Anwesenheits-, sowie der Mehrheitserfordernisse berücksichtigt.

Die Anwesenheitsliste, welche von den anwesenden Aktionären bzw. den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

“1. Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 146.000.- (hundertsechszwanzigttausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigttausend Euro) auf EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft gehaltenen 146 (hundertsechszwanzigt) Aktien.

2. Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 148.000.- (hundertachtundvierzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) auf einen Betrag von EUR 732.000.- (siebenhundertzweiunddreißigttausend Euro) zu bringen, dies durch Ausgabe von 148 (hundertachtundvierzig) neuen Aktien ohne Nennwert.

3. Zeichnung der 148 (hundertachtundvierzig) durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung und Einzahlung durch Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital.

4. Folgliche Umänderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

5. Bevollmächtigungen im Rahmen der vorstehenden Tagesordnungspunkte.

6. Verschiedenes.“

V. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 146.000.- (hundertsechszwanzigttausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 730.000.- (siebenhundertdreißigttausend Euro) auf EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft gehaltenen 146 (hundertsechszwanzigt) Aktien.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von EUR 148.000.- (hundertachtundvierzigtausend Euro) in gezeichnetes Kapital und Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 148.000.- (hundertachtundvierzigtausend Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 584.000.- (fünfhundertvierundachtzigtausend Euro) auf einen Betrag von EUR 732.000.- (siebenhundertzweiunddreißigttausend Euro) zu bringen, dies durch Ausgabe von 148 (hundertachtundvierzig) neuen Aktien ohne Nennwert.

#### *Zeichnung - Einzahlung - Ausgabe*

Die Gesellschaft erklärt hiermit die 148 (hundertachtundvierzig) neuen Aktien ohne Nennwert auszugeben, welche durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen gemäß ihrer anteiligen Beteiligung gezeichnet werden, und deren Einzahlung mittels Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von EUR 148.000.- (hundertachtundvierzigtausend Euro) in gezeichnetes Aktienkapital erfolgt.

Der Beweis des Bestehens der freien Rücklagen ist dem Notar gegeben worden auf Basis (i) einer Zwischenbilanz zum 30. September 2014, welche seitens des unabhängigen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft am 12. Dezember 2014 testiert wurde, sowie (ii) einer Bestätigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 22. Dezember 2014.

Eine Ablichtung dieser Zwischenbilanz, sowie der Bestätigung des Verwaltungsrates, nachdem sie ne varietur durch die Erschienenen und den Notar gezeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Darauf beschloss die Hauptversammlung (i) die Zeichnung der 148 (hundertachtundvierzig) neuen Aktien ohne Nennwert durch die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung -und deren Einzahlung mittels Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzunehmen, (ii) die 148 (hundertachtundvierzig) neuen Aktien ohne Nennwert, an die Aktionäre der Gesellschaft im Rahmen ihrer anteiligen Beteiligung und gemäß Anlage zuzuweisen und (iii) die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung gegen Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzuerkennen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, um die obigen Beschlüsse wiederzugeben, Artikel 5.1 der Satzung umzuändern, welcher sich fortan liest wie folgt:

„ **Art. 5.1.** Das Aktienkapital beträgt EUR 732.000.- (siebenhundertzweiunddreißigttausend Euro) und ist eingeteilt in 732 (siebenhundertzweiunddreißigt) Aktien ohne Nennwert, alle vollständig eingezahlt.“

*Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft sämtliche Vollmachten zu gewähren, um die vorgenannten Beschlüsse umzusetzen und insbesondere die notwendigen Eintragungen im Aktionärsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

*Kosten*

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von € 1600,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Aktionäre bzw. die Bevollmächtigten der Aktionäre, wurde gegenwärtiges Protokoll von ihnen zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2014. Relation: CAP/2014/5074. Reçu soixante-quinze euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.*

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 8. Januar 2015.

Référence de publication: 2015007239/100.

(150007812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Agatha LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hayfin Capital LuxCo 4).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 192.277.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of December,  
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

There appeared

Hayfin Capital LuxCo 3, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg of Commerce and Companies under number B 145.039 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Flora Gibert private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on December 9, 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Hayfin Capital LuxCo 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.277 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on November 24, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Change of the Company's name into "Agatha LuxCo 4 S.à r.l.";
2. Amendment to article 1 of the Articles and in particular modification of the name of the Company;
3. Amendment to article 8.3 (Representation) paragraph (i) of the Articles; and
4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Hayfin Capital LuxCo 4" to "Agatha LuxCo 4 S.à r.l.", with immediate effect.

### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Agatha LuxCo 4 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.3 (Representation), paragraph (i), of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

"(i) The Company shall be bound by the single signature of any manager if the shareholders have not appointed classes of managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-

### Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre,  
par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes,

#### A comparu

Hayfin Capital LuxCo 3, une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.039 et ayant un capital social de EUR 12,500.- (l'Associé Unique),

Ici représentée par Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Hayfin Capital LuxCo 4, une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.277 et ayant un capital social de EUR 12,500.- (la Société). La Société a été constituée le 24 novembre 2014, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en "Agatha LuxCo 4 S.à r.l.";
2. Modification de l'article 1 des Statuts, plus particulièrement de la dénomination de la Société;
3. Modification de l'article 8.3 (Représentation) paragraphe (i) des Statuts; et
4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Hayfin Capital LuxCo 4" en "Agatha LuxCo 4 S.à r.l." avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, plus particulièrement la dénomination de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Le nom de la société est "Agatha LuxCo 4 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

*Troisième résolutions*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 (Représentation) paragraphe (i) des Statuts, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

"(i) La Société est engagée par la signature individuelle d'un quelconque gérant si le ou les associés n'ont pas nommé différentes classes de gérants ou, à la 4 condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. SECKLER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60011. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Signée par Me Joëlle BADEN, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu Me Joseph ELVINGER.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015007221/117.

(150007748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.328.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth of December,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of Pacific Global Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.551 and with a share capital of three million two hundred thousand Euro (EUR 3,200,000.-).

The Company was incorporated on 26 novembre 2009 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 December 2009 number 2506. The articles of association have been amended for the last time on 4 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 May 2011 number 203.

There appeared:

S.M.S. FINANCE S.A. a public company limited by shares (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.745 (the Sole Shareholder),



hereby duly represented by Tania Vajsova-Jones, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney after being signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the Sole Shareholder will resolve on the following agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-) in order to bring it from its current amount of three million two hundred thousand Euro (EUR 3,200,000.-) represented by one hundred twenty-eight thousand (128,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to the amount of one hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 128,000.-), by way of reduction of the nominal value of the shares of the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-) each, and allocation of the amount of the decrease to the share premium account of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million two hundred thousand Euro (EUR 5,200,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty eight thousand Euro (EUR 128,000.-) represented by one hundred twenty eight thousand (128,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to five million three hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 5,328,000.-), by way of the issuance of five million two hundred thousand (5,200,000) new shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the aforementioned increase in share capital of the Company;

4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the amendments adopted under item 1 and 2 above;

5. Delegation of powers for purposes of amending the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That after due deliberation the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-) in order to bring it from its current amount of three million two hundred thousand Euro (EUR 3,200,000.-) represented by one hundred twenty-eight thousand (128,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to the amount of one hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 128,000.-), by way of reduction of the nominal value of the shares of the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the amount of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000) resulting from the decrease to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million two hundred thousand Euro (EUR 5,200,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty eight thousand Euro (EUR 128,000.-) represented by one hundred twenty eight thousand (128,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to five million three hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 5,328,000.-), by way of the issuance of five million two hundred thousand (5,200,000) new shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

1. S.M.S. Finance S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for eight hundred thousand (800,000) newly issued shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them by way of a contribution in kind consisting of a receivable amounting to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) (the Receivable I) that S.M.S. Finance S.A. holds against La Perla Global Management UK Limited, a company set up under English laws with registered office at 39, St. James's Street, London, SW1A 1JD registered under company registration number 7125773.

The contribution in kind of the Receivable I to the Company shall be allocated as follows:

- eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) to the share capital account of the Company; and

- nineteen million two hundred thousand Euro (EUR 19,200,000.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable I is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of S.M.S. Finance S.A. dated 31 October 2014 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate dated as of the date hereof by the management of S.M.S. Finance S.A. and acknowledged and approved by the management of the Company (Certificate I).

The Certificate I states in essence that:

“(i) the Receivable to be contributed by S.M.S. Finance S.A. to the Company is shown on the attached balance sheet as per 31 October 2014 (the Balance Sheet);

(ii) S.M.S. Finance S.A. is the sole owner of the Receivable I, is solely entitled to the Receivable I and possesses the power to dispose of the Receivable I;

(iii) the Receivable I is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

(iv) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable I contributed to the Company per the attached Balance Sheet is at least valued at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

(v) the Receivable I contributed to the Company is freely transferable by S.M.S. Finance S.A. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

(vi) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable I contributed to the Company have been or will be accomplished by S.M.S. Finance S.A. and upon the contribution of the Receivable I by S.M.S. Finance S.A. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable I.”

2. Pacific Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d’Avranches L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.302 and with a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-);

hereby duly represented by Tania Vajsova-Jones residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

said power of attorney after being signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pacific Capital S.à r.l., declares to subscribe for four million four hundred thousand (4,400,000) newly issued shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable amounting to one hundred ten million Euro (EUR 110,000,000.-) (the Receivable II) that Pacific Capital S.à r.l. holds against La Perla Global Management UK Limited, a company set up under English laws with registered office at 39, St. James’s Street, London, SW1A 1JD registered under company registration number 7125773 (the Entering Shareholder).

The contribution in kind of the Receivable II to the Company shall be allocated as follows:

- four million four hundred thousand Euro (EUR 4,400,000.-) to the share capital account of the Company; and

- one hundred five million six hundred thousand Euro (EUR 105,600,000.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable II is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of Pacific Capital S.à r.l. dated 31 October 2014 and (ii) a certificate dated as of the date hereof by the management of the Entering Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (Certificate II).

The Certificate II states in essence that:

“(i) the Receivable II to be contributed by Pacific Capital S.à r.l. to the Company is shown on the attached balance sheet as per 31 October 2014 (the Balance Sheet);

(ii) Pacific Capital S.à r.l. is the sole owner of the Receivable II, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable II;

(iii) the Receivable II is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

(iv) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable II contributed to the Company per the attached Balance Sheet is at least valued at one hundred ten million Euro (EUR 110,000,000) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

(v) the Receivable II contributed to the Company is freely transferable by Pacific Capital S.à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

(vi) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable II contributed to the Company have been or will be accomplished by Pacific Capital S.à r.l. and upon the contribution of the Receivable II by Pacific Capital S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable II.”

As a consequence, the Sole Shareholder is hereinafter referred to as the Shareholder I and the Entering Shareholder is hereinafter referred to as the Shareholder II together, the Shareholders of the Company.

The Certificate I, the Certificate II and the balance sheets, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Shareholder	Number of Shares
Shareholder I . . . . .	928,000 shares
Shareholder II . . . . .	<u>4,400,000 shares</u>
Total . . . . .	5,328,000 shares

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The capital of the Company is set at five million three hundred twenty eight thousand Euro (EUR 5,328,000.-) represented by five million three hundred twenty eight thousand (5,328,000) registered shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely paid for.”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on the behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé de Pacific Global Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 28, boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.551 et disposant d’un capital social de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) (la Société).

La Société a été constituée le 26 novembre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 24 décembre 2009 numéro 2506. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 février 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 5 mai 2011 numéro 203.

#### **A COMPARU:**

S.M.S. FINANCE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 28, boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.745 (l’Associé Unique),

ici dûment représenté par Tania Vajsova-Jones, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec cet acte auprès des autorités de l’enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'Associé Unique statuera sur l'ordre du jour suivant:

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de trois millions soixante-douze mille euros (EUR 3.072.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) représenté par cent vingt-huit mille (128.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) chacune, et affectation du montant de la réduction au compte de prime d'émission de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) représenté par cent vingt-huit mille (128.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq million trois cent vingt-huit mille euros (EUR 5.328.000,-) par l'émission de cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés aux points 1 et 2 ci-dessus;

5. Délégation de pouvoirs pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trois millions soixante-douze mille euros (EUR 3.072.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) représenté par cent vingt-huit mille (128.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter le montant de trois millions soixante-douze mille euros (EUR 3.072.000,-) résultant de la diminution au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) représenté par cent vingt-huit mille (128.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq million trois cent vingt-huit mille euros (EUR 5.328.000,-) par l'émission de cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

1. S.M.S. Finance S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent mille (800.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance s'élevant à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) (la Créance I) que S.M.S. Finance S.A. déteint envers La Perla Global Management UK Limited, une société constituée en vertu du droit anglais dont le siège social est établi au 39, St. James's Street, SW1A 1JD Londres et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 7125773.

L'apport en nature de la Créance I à la Société sera affecté comme suit:

- huit cent mille euros (EUR 800.000,-) au compte de capital social de la Société; et

- dix-neuf millions deux cent mille euros (EUR 19.200.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance I est documentée entre autre (i) par un bilan de S.M.S. Finance S.A. daté du 31 octobre 2014 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) par un certificat daté à la date des présentes émis par la gérance de S.M.S. Finance S.A. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat I).

Il ressort du Certificat I que:

«(i) La Créance I qui sera apportée par S.M.S. Finance S.A. à la Société est indiquée sur le bilan au 31 octobre 2014 annexé (le Bilan);

(ii) S.M.S. Finance S.A. est le propriétaire de la Créance I, le seul titulaire de la Créance I, et peut librement disposer de la Créance I;

(iii) la Créance I est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

(iv) sur base des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance I qui sera apportée à la Société conformément au Bilan annexé est évaluée à au moins vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

(v) la Créance I apportée à la Société est librement cessible par S.M.S. Finance S.A. à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

(vi) toutes les formalités liées au transfert de la pleine propriété de la Créance I apportée à la Société ont été ou seront effectuées par S.M.S. Finance S.A. et, au moment de l'apport de la Créance I par S.M.S. Finance S.A. à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance I.»

2. Pacific Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.302 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000);

ici représenté par Tania Vajsova-Jones résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Pacific Capital S.à r.l. déclare souscrire à quatre millions quatre cent mille (4.400.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance s'élevant à cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) (la Créance II) que Pacific Capital S.à r.l. détient envers La Perla Global Management UK Limited, une société constituée en vertu du droit anglais dont le siège social est établi au 39, St. James's Street, SW1A 1JD Londres et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 7125773 (l'Associé Entrant).

L'apport en nature de la Créance II à la Société sera affecté comme suit:

- quatre millions quatre cent mille euros (EUR 4.400.000,-) au compte de capital social de la Société; et

- cent cinq millions six cent mille euros (EUR 105.600.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance II est documentée entre autre (i) par un bilan de Pacific Capital S.à r.l. daté du 31 octobre 2014 et (ii) par un certificat daté à la date des présentes émis par la gérance de l'Associé Entrant et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat II).

Il ressort du Certificat II que:

«(i) La Créance II qui sera apportée par Pacific Capital S.à r.l. à la Société est indiquée sur le bilan au 31 octobre 2014 annexé (le Bilan);

(ii) Pacific Capital S.à r.l. est le propriétaire de la Créance II, le seul titulaire de la Créance II, et peut librement disposer de la Créance II;

(iii) la Créance II est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

(iv) sur base des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance II qui sera apportée à la Société conformément au Bilan annexé est évaluée à au moins cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

(v) la Créance II apportée à la Société est librement cessible par Pacific Capital S.à r.l. à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

(vi) toutes les formalités liées au transfert de la pleine propriété de la Créance II apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Pacific Capital S.à r.l. et, au moment de l'apport de la Créance II par Pacific Capital S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance II.»

En conséquence, l'Associé Unique est ci-après dénommé l'Associé I et l'Associé Entrant est ci-après dénommé l'Associé II; ensemble, les Associés.

Le Certificat I, le Certificat II et les bilans, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation du capital, la suivante:

Associé	Nombre de parts sociales
Associé I . . . . .	928.000 parts sociales
Associé II . . . . .	4.400.000 parts sociales
Total . . . . .	5.328.000 parts sociales

### Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent vingt-huit mille euros (EUR 5.328.000,-) représenté par cinq millions trois cent vingt-huit mille (5.328.000) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales détenues nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. VAJSOVA-JONES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63355. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008277/326.

(15009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

### **Metalworks sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 193.584.

### — STATUTS

L'an deux mil quinze, le neuf janvier

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Madame Muriel PUTZ, née le 29 avril 1971 à Luxembourg, demeurant à L-9573 Wiltz, 32, Rue Michel Thilges

Laquelle comparante, présente ou tel que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Metalworks sàrl».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'exportation et l'importation de pièces métalliques, ainsi que tout commerce avec les produits et machines y relatifs, la sous-traitance des prédicts objets préfabriqués pour un traitement anticorrosion et leur mise en peinture par les différents procédés respectivement décapage, polissage et passivation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Muriel PUTZ, prénommée, cent parts sociales . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9573 Wiltz, 32, Rue Michel Thilges
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 3.- L'associé désigne comme gérant pour une durée indéterminée,  
- Madame Muriel PUTZ, prénommée,
- 4.- La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

#### Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Putz M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2015. Relation: DAC/2015/519. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007330/110.

(150008374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

### Izurium Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.257.

### DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us, Maître Karine Reuter, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Izurium Capital Management Limited, acting as General Partner of IZURIUM VENTURES I LP, a company duly incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at P.O. Box 641, No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 8YJ,

hereby represented by Mrs. Zuzanna Zielinska-Rousseau, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:



I. that Izurium Credit Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 162257, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 17<sup>th</sup> June 2011, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C 2097 page 100639 on 8<sup>th</sup> of September 2011 (the "Company"),

II. that the capital of Izurium Credit Holding S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realized;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

- The accounts of the company are approved

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the managers of the Company: Mr. Igor Ismagilov and Mrs. Zuzanna Zielinska-Rousseau for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (1.300.-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Izurium Capital Management Limited, acting as General Partner of IZURIUM VENTURES I LP, une société constituée selon les lois du Jersey, ayant son siège social à P.O. Box 641, No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 8YJ,

dûment représentée par Mme Zuzanna Zielinska-Rousseau, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représente comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Izurium Credit Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162257, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 juin 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2097, à la page 100639 du 8 septembre 2011 (la "Société"),

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1.- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et des lors impayés à cette date;

- les comptes sont approuvés

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société: M. Igor Ismagilov et Mme Zuzanna Zielinska-Rousseau pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évaluées approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-)

#### *Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donne à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signés: J.Z. ZIELINSKA-ROUSSEAU, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/514. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007241/105.

(150008098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

### **RN Opportunity Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.993.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The limited liability company "RN. PATRI. ONE S.à r.l.", having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165879, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, private employee, residing professionally at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of “RN OPPORTUNITY INVEST S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 174993 (the Company).

II. The Company has been incorporated pursuant to by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on November 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 747 of February 8, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. The Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

#### *Resolutions*

The Sole Shareholder, in his capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iii) to waive any debt he has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;

(iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that he takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that he undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(vii) to empower each of Mr. Fabrice GEIMER and Mr. Jean FELL, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, to complete all formalities for the liquidation, including but not limited to closing any bank account, make payments and file any tax return.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée “RN. PATRI. ONE S.à r.l.”, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165879, (l’“Associé Unique”),

ici représenté par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de "RN OPPORTUNITY INVEST S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174993 (la "Société").

II. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 8 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

#### *Résolutions*

L'Associé Unique, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

(iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;

(iv) en tant que liquidateur de la société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées,

(iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;

(v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée;

(vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(vii) de donner pouvoir à Monsieur Fabrice GEIMER et Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, d'accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, faire tout paiement ainsi que déposer de toute déclaration fiscale de clôture.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007449/119.

(150008121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.996.791,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico

and

Fambeck Luxco Sàrl, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 190539 (“Fambeck”);

(together the “Shareholders”),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary’s clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal and Fambeck, are the shareholders of Sky Luxco S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145.803, incorporated by a deed of incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 946 on 6 May 2009, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, on 22 October 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by the cancellation of two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares, two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Delegation of the modalities of the payment of the cancelled shares to the board of managers of the Company;

3. Amendment of the Company’s articles of association (the “Articles”) to reflect the cancellation of shares and the capital reduction,

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), so as to bring it from its present amount of seven million sixteen thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 7,016,791) to six million nine hundred ninety six thousand seven hundred ninety one US Dollars (USD 6,996,791.-) by the cancellation of the shares held by Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal in the share capital of the Company (the “Cancelled Shares), i.e. two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares, two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Capital Decrease”).

#### *Second resolution*

The Shareholders RESOLVE that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Cancelled Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

#### *Third resolution*

As consequence of the foregoing resolutions and of the Capital Decrease, the Shareholders RESOLVES to amend Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at six million nine hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-one US Dollars (USD 6,996,791.-):

- Seven hundred three thousand five hundred forty one (703,541) class A shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class B shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class C shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class D shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class E shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class F shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class G shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class H shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class I shares;
- Six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty (699,250) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 2,000.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique, et

Fambeck Luxco Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190539 («Fambeck»)

(les «Associés»),

dûment représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparants et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal et Fambeck sont les Associés de la société à responsabilité limitée Sky Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.803, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 946 du 6 mai 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Henri Hellinckx, le 22 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-) par l'annulation de deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, deux mille (2.000) parts sociales de Classe I et deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Délégation des modalités du remboursement des parts sociales annulées au conseil de gérance de la Société;

3. Modification des statuts (les «Statuts») pour refléter l'annulation de parts sociales et la réduction de capital,

4. Procurations; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés DECIDENT de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), aux fins de l'amener de son montant actuel de sept millions seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 7.016.791.-) à six millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 6.996.791.-) par l'annulation des parts sociales détenues par M. Juan Francisco Beckmann Vidal (les «Parts Sociales Annulées») dans le capital social de la Société, à savoir deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, deux mille (2.000) parts sociales de Classe I et deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (la «Réduction de Capital»).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Annulées seront établies par le conseil de gérance de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et de la Réduction de Capital, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 6.996.791.-) divisé en:

- Sept cent trois mille cinq cent quarante et une (703.541) parts sociales de classe A,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe B,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe C,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe D,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe E,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe F,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe G,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe H,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe I,
- Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.

#### Quatrième résolution

Les Associés DÉCIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le nom, le nom de baptême, l'état civil et l'adresse sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51053. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008395/181.

(150009172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

#### **LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.321.875,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, gérant;
- M. Philippe Detournay, gérant; et
- M. Philippe Jusseau, gérant.

#### *Conseil de gérance:*

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant; et

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015009087/29.

(150009756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---



**Valtum GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 194.412.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the third day of the month of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr. Jan Olov PETERSSON, born on January 5<sup>th</sup>, 1979 in Nykyrka (Sweden), with private address at 156, rue Colonel Bourg, 1140 Brussels (Belgium); and

2) Mr. Philip Jan VANSTRACEELE, born on February 24<sup>th</sup>, 1975 in Poepringe (Belgium), with private address at Grenadiersstraat 6, 8800 Rumbeke (Belgium).

Both are here represented by M<sup>e</sup> Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, having his professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the “Proxy-holder”), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Art. 1. Denomination and corporate form.** There is hereby established among the sole subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a Société à responsabilité limitée (S.à r.l.) under the name of “Valtum GP S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the present Articles of association (the “Articles”) as well as by the respective Laws and more particularly by the Law dated 10<sup>th</sup> August 1915, as amended, on commercial companies (the “Law”).

**Art. 2. Duration.**

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.2. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of incorporation.

**Art. 3. Purpose.**

3.1. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a limited corporate partnership by shares (société en commandite par actions) qualified as a Société d’Investissement à Capital Variable (SICAV) - Fonds d’Investissement Spécialisé (SIF), under the name of “VALTUM FUND”, and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

3.2. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of incorporation.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the easy communication of this registered office with foreign countries, the registered office may be transferred abroad provisionally until such time as the situation becomes normalized. Such decision will have no effect on the Company’s nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company’s share capital is set at twelve thousand and six hundred Euros (EUR 12,600.-), consisting of one hundred twenty-six (126) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of incorporation and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3. When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one man Company in the meaning of Article 179(2) of the Law. In this contingency, Articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law will apply, this entailing that any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by Law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by Law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferors and the transferees consent.

#### **Art. 9. General meeting of shareholders.**

9.1. Powers of the general meeting of shareholders

9.1.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.1.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles of incorporation is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

9.1.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles of incorporation.

9.1.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these Articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

## 9.2. Convening general meetings of shareholders

9.2.1. The annual general meeting of shareholders will be held each year at the Company's registered office or any other location in Luxembourg specified in the convening notice. The manager or the board of managers may convene other general meetings of shareholders, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2.2. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2.3. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.2.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

9.2.5. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

## 9.3. Conduct of general meetings of shareholders

9.3.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

9.3.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

## 9.4. Quorum and vote

9.4.1. Each share entitles to one (1) vote.

9.4.2. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of corporate units, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owing more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

9.4.3. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

9.4.4. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

9.4.5. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

9.4.6. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

## 9.5. Minutes of general meetings of shareholders

9.5.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

9.5.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

9.5.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

#### **Art. 10. Board of managers.**

##### **10.1. Appointment and Removal**

10.1.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be member(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

10.1.2. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of the office.

10.1.3. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

10.1.4. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

##### **10.2. Powers**

10.2.1. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

10.2.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

##### **10.3 Representation and Signatory Power**

10.3.1. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

10.3.2. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either members or not.

10.3.3. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

10.3.4. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

##### **10.4. Meetings**

10.4.1. In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.4.2. In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

10.4.3. In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

10.4.4. In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

10.4.5. In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

10.4.5. In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.4.6. In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

#### 10.5. Liability of manager(s)

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 11. Statutory auditor(s), Independent auditor(s).**

11.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

11.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall determine their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

11.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

11.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

11.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

11.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

11.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criterias provided for in the first paragraph of article 35 of the Law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same Law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

**Art. 12. Fiscal year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### **Art. 13. Annual report.**

13.1. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

13.2. Each shareholder may inspect the annual account at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

### **Art. 14. Profits.**

14.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

14.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

14.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

14.4. Under the terms and conditions provided by Law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these Articles of incorporation.

### **Art. 15. Interim dividends, distributions, share premium.**

15.1. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

15.2. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these

Articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

15.3. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **16. Merger, liquidation, dissolution.**

16.1. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with conditions laid down for amendments to the Articles.

16.2. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators powers and remuneration.

16.3. When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

16.4. Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 17. Amendment of the Articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by Law, these Articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

#### **Art. 18. Governing law.**

18.1. These Articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg Law. All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

18.2. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of incorporation of the Company having thus been drawn-up by the appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe for the one hundred twenty-six (126) shares at a subscription price of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and to have them fully paid-up in cash of an amount of twelve thousand and six hundred Euros (EUR 12,600.-).

The share capital is subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	Percentage
Mr. Jan Olov PETERSSON . . . . .	63	EUR 6,300.-	50%
Mr. Philip Jan VANSTRACEELE . . . . .	63	EUR 6,300.-	50%
Total . . . . .	126	EUR 12,600.-	100%

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-).

#### *Resolutions taken by the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital, have passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

##### *Second resolution*

The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- Jan Olov PETERSSON, born on January 5<sup>th</sup>, 1979 in Nykyrka (Sweden), with private address at 156, rue Colonel Bourg, 1140 Brussels (Belgium);

- Philip Jan VANSTRACEELE, born on February 24<sup>th</sup>, 1975 in Poepringe (Belgium), with private address at Grenadiersstraat 6, 8800 Rumbeke (Belgium);

- Erik Stefan ROMLIN, born on July 8<sup>th</sup>, 1969 in Saeter (Sweden), with professional address at 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The members are appointed for an unlimited period of time.

#### *Third resolution*

The registered office is established at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Jan Olov PETERSSON, né le 5 janvier 1979 à Nykyrka (Suède), avec adresse privée au 156, rue Colonel Bourg, 1140 Bruxelles (Belgique); et

2) Monsieur Philip Jan VANSTRACEELE, né le 24 février 1975 à Poepringe (Belgique), avec adresse professionnelle au Grenadiersstraat 6, 8800 Rumbeke, (Belgique).

Les deux sont ici représentés Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (le «Mandataire»), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme sociale.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé par la suite, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Valtum GP S.à r.l.» (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

#### **Art. 2. Durée.**

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participation dans une société en commandite par actions, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS), dénommée «VALTUM FUND», en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

3.2. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire prévue par la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction correspondante du capital social.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des sociétés.**

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire prévue par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite à quoi tout gérant pourra porter la cession au registre des associés.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

#### **Art. 9. Assemblée générale des associés.**

9.1. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés



9.1.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.1.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.1.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.1.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

## 9.2. Convocation de l'assemblée générale des associés

9.2.1. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel précisé dans la convocation de l'assemblée. Le gérant ou le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés, dans ce cas, le lieu, la date sont précisés dans la convocation de l'assemblée.

9.2.2. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.2.3. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.2.4. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

9.2.5. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

## 9.3. Conduite de l'assemblée générale des associés

9.3.1. Un bureau de l'assemblée peut être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

9.3.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

## 9.4. Quorum et vote

9.4.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

9.4.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

9.4.3. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

9.4.4. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

9.4.5. Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

9.4.6. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

#### 9.5. Procès-verbaux des assemblées générales des associés

9.5.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

9.5.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

9.5.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### 10. Conseil de gérance.

#### 10.1. Election et révocation

10.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, nommés respectivement. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

10.1.2. Le(s) gérant(s) sera/seront élu(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

10.1.3. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

10.1.4. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### 10.2. Pouvoirs

10.2.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

#### 10.3. Représentation et Pouvoir de signature

10.3.1. Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

10.3.2. Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

10.3.3. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

10.3.4. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

#### 10.4. Réunions

10.4.1. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

10.4.2. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.4.3. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

10.4.4. En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

10.4.5. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

10.4.6. En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

10.4.7. En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

#### 10.5. Responsabilité du gérant / Conseil de gérance

Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Art. 11. Commissaire(s) aux comptes statutaires.**

11.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

11.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

11.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

11.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

11.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

11.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

11.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

**Art. 12. Exercice annuel.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 13. Compte annuel.**

13.1. Chaque année, au trente et un décembre, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

13.2. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

### **Art. 14. Profits, bénéfices.**

14.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

14.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

14.4. Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 15. Acomptes sur dividendes, distributions, share premium.**

15.1. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

15.2. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices obtenus depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes prélevées de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

15.3. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### **Art. 16. Fusion, liquidation, dissolution.**

16.1. A l'exception de la dissolution par une décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions prévues pour la modification des statuts.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

16.3. La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

16.4. Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 17. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 18. Loi applicable.**

18.1. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

18.2. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice de la Société prend cours à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Des acomptes sur dividendes peuvent également être versés au cours du premier exercice de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les personnes comparantes, représentées tel que mentionné ci-avant, déclarent souscrire aux cent vingt-six (126) parts sociales et les libérer entièrement par versement en numéraire d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600).

Le capital social est souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Capital social en EUR	Pourcentage
Monsieur Jan Olov PETERSSON . . . . .	63	6.300,- EUR	50%
Monsieur Philip Jan VANSTRACEELE . . . . .	63	6.300,- EUR	50%
Total . . . . .	126	12.600,- EUR	100%

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

*Résolutions prises par les associés*

Les associés constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des membres du conseil de gérance est établi à trois (3).

*Deuxième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société:

- Jan Olov PETERSSON, né le 5 janvier 1979 à Nykyrka (Suède), ayant son adresse privée au 156, rue Colonel Bourg, 1140 Bruxelles (Belgique);

- Philip Jan VANSTRACEELE, né le 24 février 1975 à Poepringe (Belgique), ayant son adresse privée au Grenadiersstraat 6, 8800 Rumbeke (Belgique); et

- Erik Stefan ROMLIN, né le 8 juillet 1969 à Saeter (Suède), ayant son adresse professionnelle au 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2015. LAC/2015/2615. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024675/697.

(150027278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.535.

L'an deux mil quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Thibault PINTE, courtier en assurances, né à Ixelles (Belgique) le 24 janvier 1969, demeurant à B-180 Uccle (Belgique), 395, avenue Brugmann, propriétaire de vingt-quatre (24) parts sociales, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de:

2.- Madame Natacha FOSSE, indépendante, née à Uccle (Belgique) le 26 avril 1975, demeurant à B-180 Uccle (Belgique), 395, avenue Brugmann, propriétaire de soixante-seize (76) parts sociales;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, agissant comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls et uniques associés de «BELILUX PARTNERS», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 243, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1583 du 25 juin 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 169.535. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la «Société»).

II. Que l'intégralité du capital social de la Société du montant de quinze mille euros (15.000,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,-EUR) chacune, est présent respectivement représenté à l'assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Restructuration du capital social.

2. Augmentation du capital social d'un montant de cent dix-sept mille euros (117.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, à cent trente-deux mille euros (132.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix-sept mille (117.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social tel que spécifié au point 2.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

Sur ce les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident de restructurer le capital social, de sorte que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, seront remplacées par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Ainsi la répartition des parts sociales, suite à la restructuration du capital social de la Société, est la suivante:

1. Madame Natacha FOSSE, prénommée, onze mille quatre cents parts . . . . .	11.400
2. Monsieur Thibault PINTE, prénommé, trois mille six cents parts . . . . .	3.600
Total: quinze mille parts sociales . . . . .	15.000

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent dix-sept mille euros (117.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, à cent trente-deux mille euros (132.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix-sept mille (117.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être libérée par un apport en nature.

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

*Souscription - Paiement*

L'associée majoritaire Madame Natacha FOSSE, prénommée et représentée comme-ci avant, déclare renoncer pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel des Nouvelles Parts Sociales.

L'associé minoritaire Monsieur Thibault PINTE, prénommé, déclare souscrire aux cent dix-sept mille (117.000) nouvelles parts de la Société, ayant chacune une valeur nominale de un euro (1,-EUR), et les libérer par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été entièrement libérées moyennant apport en nature consistant en un transfert en pleine propriété d'un portefeuille de contrats d'assurances vie, dont l'usufruit temporaire a déjà été transféré à la Société par convention sous-seing privée en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, conformément au descriptif et à la méthode de valorisation approuvée par la gérance de la Société figurant en annexe des présentes.

Cet apport est évalué par l'associé apporteur Monsieur Thibault PINTE, prénommé, à cent dix-sept mille euros (117.000,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention du gérant:*

Ensuite Monsieur Thibault PINTE, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, lequel reconnaît avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à cent trente-deux mille euros (132.000,- EUR) divisé en cent trente-deux mille (132.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libéré."

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme EUR 1420,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: T. Pinte, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006981/91.

(150007467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Cervin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.934.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 février 2015 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015019375/833/18.

---

**Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 février 2015 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2013.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015019366/1023/18.

---

**Access Media Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 144.094.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009448/10.

(150010797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015009881/11.

(150011604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Die Aktionäre der 1. SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der aktionäre eingeladen, die am 26. Februar 2015 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum 20. Februar 2015 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der 1. SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 20. Februar 2015 anzumelden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015019371/755/31.

---